

ne prévoit l'application de la loi au-delà de cette campagne agricole et que la loi ne s'appliquera que si le prix à Fort-William tombe au-dessous de 80c.

L'hon. M. GARDINER: On prévoit l'application de la loi au-delà de la présente campagne agricole.

M. DOUGLAS (Weyburn): Seulement quand le cours est inférieur à 80c.

L'hon. M. GARDINER: Oui, seulement on dit que cette année est une année de crise.

M. DOUGLAS (Weyburn): Si je ne m'abuse, elle fonctionnera cette année sans égard au prix.

3. Aux termes de la disposition visant une situation critique d'ordre national, il ne sera pas versé d'allocation quand le prix du blé est de 80c. à Fort-William. La disposition touchant l'assistance en cas de récolte déficitaire ne s'appliquera que lorsque le rendement dépasse quatre boisseaux à l'acre. En outre, il ne sera versé que la moitié de l'allocation si le prix s'établit entre 70c. et 80c. à Fort-William et que le rendement est de 8 à 12 boisseaux à l'acre.

L'hon. M. GARDINER: Pour cette catégorie seulement.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui.

4. Il ne sera versé aucune allocation si le prix est de 80c. à Fort-William et le rendement de 5 boisseaux à l'acre, à moins qu'il n'y ait, dans une province de la zone de blé de printemps, une étendue d'au moins 135 townships que le ministre déclare zone de récolte déficitaire.

5. Même quand le cours du marché est inférieur à 80c., il ne sera pas versé d'allocation à moins que le ministre constate que le rendement moyen de blé dans le township où habite le cultivateur ne dépasse pas de 12 boisseaux à l'acre. Ce n'est que lorsque le ministre constate que le rendement ne dépasse pas 12 boisseaux et que le prix ne dépasse pas 80c. que l'allocation sera versée, à raison de \$1 l'acre quand le rendement s'établit entre 8 et 12 boisseaux à l'acre, de \$1.50 quand il est de 5 à 8 boisseaux, et de \$2 quand il ne dépasse pas quatre boisseaux.

6. Même si toutes les autres conditions sont remplies, le boni ne sera versé que sur 200 acres de terre, et seulement lorsque les emblavures couvrent 400 acres.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est grâce au prélèvement d'un pour cent imposé aux cultivateurs qui auront une récolte, alors que le cours sera peu élevé, que les cultivateurs privés de récolte pourront être aidés; en d'autres termes, les cultivateurs vont dès maintenant commencer à solder les secours qui seront accordés à leurs voisins. Les plus

avantagés par un plan de ce genre sont ceux qui cultivent des terrains pauvres et ce, dans les années où la récolte fait défaut. Ce plan aura pour effet de retenir les cultivateurs sur des terres reconnues depuis longtemps impropres à la culture du blé. J'ai préparé trois petits tableaux que je consignerai au hansard avec la permission de la Chambre, ou dont je donnerai lecture lors de l'étude en comité.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre. Seulement du consentement unanime de la Chambre.

Des VOIX: Adopté.

D'autres VOIX: Non.

M. COLDWELL: On a permis à d'autres honorables députés de consigner des tableaux au hansard.

L'hon. M. GARDINER: Quels sont ces tableaux?

M. DOUGLAS (Weyburn): Je puis les décrire. Il importe peu que je les consigne au hansard maintenant; j'en puis donner lecture lors de l'étude en comité. Je les décrirai tout d'abord, et la Chambre sera alors en mesure de décider. Sur deux colonnes, j'ai établi une comparaison entre les recettes données par une demi-section en 1938, sous le régime du prix du blé n° 1 du Nord fixé à 80c. à Fort-William, et les recettes probables en 1939, moyennant le versement initial de 70c. pour le blé n° 1 du Nord à Fort-William, plus la prime prévue par le projet de loi. Ni dans l'une ni dans l'autre colonne, aucune déduction n'est faite de la somme requise pour le grain de semence ni du 1 p. 100 payable en prime aux emblavures.

L'hon. M. GARDINER: D'après un rendement de vingt boisseaux?

M. DOUGLAS (Weyburn): De vingt boisseaux à zéro.

L'hon. M. GARDINER: Est-ce le tableau qui a paru dans *Monetary Times*?

M. DOUGLAS (Weyburn): Je l'ignore. J'ai réuni moi-même ces données.

M. ROSS (Moose-Jaw): S'agit-il du prix sur la ferme ou du prix à Fort-William?

M. DOUGLAS (Weyburn): Du prix sur la ferme, en supposant qu'il y ait 320 acres en culture, dont 160 ensemencés en blé, autrement dit en supposant que la moitié de la terre soit ensemencée en blé; ceci simplement pour arriver à une base de comparaison entre 1938 et 1939.

M. DONNELLY: Quelle quantité ensemencée en blé?